



Assemblée générale

Soixante-quatrième session

80^e séance plénière

Jeudi 25 mars 2010, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Treki (Jamahiriya arabe libyenne)

*En l'absence du Président, M. Hackett (Barbade),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 15 h 15.

Point 7 de l'ordre du jour (suite)

Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

Le Président par intérim (parle en anglais) :
Les membres se souviendront que l'Assemblée générale a clos son examen du point 116 de l'ordre du jour, intitulé « Suivi de la commémoration du bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves », à sa 47^e séance plénière, le 16 novembre 2009. Pour permettre à l'Assemblée générale d'examiner le projet de décision A/64/L.50 dont elle est saisie aujourd'hui, il sera nécessaire de reprendre l'examen du point 116 de l'ordre du jour.

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite reprendre l'examen du point 116 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 116 de l'ordre du jour (suite)

Suivi de la commémoration du bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves

Projet de décision (A/64/L.50)

Le Président par intérim (parle en anglais) :
Nous allons maintenant procéder à l'examen du projet de décision A/64/L.50. Je donne maintenant la parole au représentant du Secrétariat qui va faire une communication au sujet du projet de décision.

M. Nakano (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Le présent état est présenté conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale.

Aux termes du projet de décision A/64/L.50, l'Assemblée générale déciderait de tenir, le 25 mars 2010, une réunion commémorative spéciale de l'Assemblée générale à l'occasion de la Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves. Il est prévu que la réunion commémorative spéciale de l'Assemblée générale qui se tiendra le 25 mars 2010 donnera lieu à une séance avec interprétation simultanée dans les six langues officielles. Bien que la réunion n'ait pas été prévue dans le calendrier des conférences et des séances de l'ONU pour l'année 2010 et constitue un ajout au calendrier, il a été estimé que les services nécessaires à la tenue de cette réunion pourraient être financés par les ressources affectées au service de l'Assemblée générale, à condition que l'Assemblée générale ne se réunisse pas en même temps que la réunion commémorative spéciale.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Par conséquent, si le projet de décision est adopté par l'Assemblée générale, il n'y aura aucune incidence sur le budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Secrétariat de ses précisions.

L'Assemblée va à présent se prononcer sur le projet de décision A/64/L.50, intitulé « Tenue d'une réunion commémorative spéciale de l'Assemblée générale à l'occasion de la Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves ».

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de décision A/64/L.50?

Le projet de décision A/64/L.50 est adopté.

Tenue d'une réunion commémorative spéciale de l'Assemblée générale à l'occasion de la Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Conformément à la décision qui vient d'être prise, l'Assemblée générale va tenir à présent une réunion commémorative spéciale de l'Assemblée générale à l'occasion de la Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves.

Le Président de l'Assemblée générale est en déplacement. Il m'a chargé, en ma capacité de Président par intérim de l'Assemblée générale, de donner lecture d'une déclaration en son nom. J'ai l'honneur de faire la déclaration suivante au nom de S. E. M. Ali Abdussalam Treki, Président de l'Assemblée générale.

« Nous sommes rassemblés en ce jour pour la troisième Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves. Cette commémoration par l'Assemblée générale traduit le respect et l'hommage de la communauté internationale à l'égard des millions d'Africains qui ont été violemment arrachés au continent africain et transférés pour des siècles de servitude en Amérique du Nord et du Sud et dans les îles des Caraïbes.

La Conférence de Durban contre le racisme a fermement qualifié la traite transatlantique des esclaves de plus grand fléau de l'histoire moderne et de crime absurde contre l'humanité. C'est aujourd'hui l'occasion non seulement de faire davantage connaître le passé, mais aussi de prendre l'engagement de veiller à ce que plus jamais des êtres humains ne fassent montre d'une telle inhumanité envers d'autres êtres humains. L'Organisation des Nations Unies doit continuer de tout mettre en œuvre pour combler le fossé des connaissances. Des événements et des faits historiques majeurs désormais attestés ne peuvent continuer d'être ignorés. L'ignorance et la dissimulation entravent la paix et le dialogue. L'ONU, y compris l'UNESCO, doit se faire entendre sur cette question, être visible et aider à rompre le silence qui entoure toujours de nombreux aspects tragiques de l'esclavage et de la traite des esclaves.

Je félicite les États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et du Groupe des États d'Afrique d'avoir ouvert la voie à cette commémoration annuelle. Nous souscrivons tous pleinement à cette initiative et, d'une même voix, nous rendons hommage aux victimes, condamnons cet acte d'oppression atroce et appelons l'attention sur les préjugés qui continuent de laisser leur empreinte et perpétuent, malheureusement, l'héritage de l'asservissement des Africains. Je salue également l'initiative parallèle des États membres de la CARICOM d'ériger à l'ONU un mémorial permanent à la mémoire de toutes les victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves et j'appelle tous les États Membres et la communauté internationale à apporter un appui inconditionnel à la création de ce mémorial.

Cette année, le thème de la commémoration, "La culture, expression de notre liberté", souligne une des nombreuses manifestations du mouvement de résistance mené par les esclaves africains pour réussir à mettre un terme à ce crime horrible. Sur tout le continent américain, les esclaves africains, en dépit de leurs terribles conditions de vie, sont parvenus à préserver des aspects de leur culture qui continuent aujourd'hui encore de s'exprimer à travers la musique, les chants, la danse, la langue, la cuisine et les sports.

Nous nous félicitons de l'importance particulière accordée à la commémoration de cette année, consacrée à Haïti, premier exemple du triomphe de la résistance des esclaves, qui a vaincu les forces de l'oppression et brisé les chaînes de l'esclavage, mettant ainsi un terme au règne des maîtres. Nous devons tout particulièrement rendre hommage aux figures de proue de la révolution haïtienne : Toussaint Louverture, Jean-Jacques Dessalines et d'autres encore qui, par leur combat révolutionnaire, ont précipité la fin de l'esclavage dans les Caraïbes, en Amérique du Sud et aux États-Unis et ont rompu le silence autour de cette atrocité.

La traite des esclaves compte parmi les pires violations des droits de l'homme de toute l'histoire humaine. En raison de sa durée, de sa portée et de sa légalisation, la traite transatlantique des esclaves n'a aucun équivalent et constitue même peut-être le premier exemple de mondialisation. Nous ne devons jamais oublier qu'elle a représenté la plus grande déportation de l'histoire. La traite des esclaves et l'esclavage ont touché tous les continents et ont entraîné des bouleversements profonds qui ont eu des répercussions sur les sociétés modernes. Il est déplorable et parfaitement inacceptable qu'aujourd'hui, nous continuions de lutter contre l'esclavage, la traite des esclaves et leurs multiples manifestations, telle la traite des êtres humains. Le slogan "Plus jamais ça" doit par conséquent se traduire dans les actes et aboutir à des résultats visibles. Ce serait là le meilleur hommage que nous puissions rendre aux victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves. »

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information, M. Kiyotaka Akasaka, qui va faire une déclaration au nom du Secrétaire général.

M. Akasaka (Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un grand honneur de lire le message suivant au nom du Secrétaire général.

« L'esclavage est un crime abominable. Cette pratique est expressément interdite par la Déclaration universelle des droits de l'homme et l'Organisation des Nations Unies a réaffirmé ce principe à plusieurs reprises, notamment dans la

Déclaration de Durban adoptée à la Conférence mondiale de 2001 contre le racisme. Pourtant, l'esclavage et les pratiques esclavagistes persistent dans de nombreuses régions du monde. Ce type d'exploitation est en train d'évoluer et de refaire surface sous des formes modernes, telles que la servitude pour dettes, la vente d'enfants et la traite de femmes et de filles à des fins de prostitution. L'esclavage trouve ses racines dans l'ignorance, l'intolérance et la cupidité.

Il nous incombe de créer un climat dans lequel de tels abus et une telle cruauté sont inconcevables. Un des moyens d'y parvenir est de se souvenir du passé et d'honorer les victimes de la traite transatlantique des esclaves. En gardant à l'esprit les injustices passées, nous aidons à faire en sorte que de telles violations systématiques des droits de l'homme ne puissent plus jamais se reproduire.

Ceux qui contrôlaient la traite transatlantique des esclaves ont tiré d'énormes bénéfices de la mort, de la misère et de l'exploitation. Ils sont responsables du déracinement contraint et forcé de millions d'Africains. Les marchands et les propriétaires d'esclaves ont fait subir à ces migrants malgré eux et à leurs descendants les sévices physiques, psychologiques et émotionnels les plus inhumains.

L'héritage de la traite transatlantique des esclaves est visible dans tous les pays qu'elle a touchés. Ce serait faire preuve de sagesse que de s'appuyer sur cet héritage pour faire le bien. Il nous faut voir en lui la preuve indéniable de ce qui peut se produire si on laisse triompher l'intolérance, le racisme et la cupidité.

Nous devrions également nous réjouir que certains, faisant preuve d'un immense courage, ont réussi à mettre fin à ces exactions institutionnalisées. Leur bravoure a permis de faire triompher, en fin de compte, les valeurs que l'ONU représente : la tolérance, la justice, et le respect de la dignité et de la valeur de tous les êtres humains.

Aujourd'hui, nous rendons hommage à toutes les victimes de l'esclavage et nous nous engageons à faire en sorte que cette pratique, sous toutes ses formes, soit éradiquée. »

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information d'avoir donné lecture du message du Secrétaire général.

Avant de poursuivre, je voudrais demander aux États Membres s'ils acceptent que notre orateur de marque, le professeur Tony Bogues de l'Université Brown, soit invité à faire une déclaration à cette occasion. S'il n'y a pas d'objection, puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite inviter, sans créer de précédent, M. Tony Bogues, de l'Université Brown, à faire une déclaration à la présente réunion commémorative spéciale?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Guinée équatoriale qui va s'exprimer au nom du Groupe des États d'Afrique.

M. Ndong Mba (Guinée équatoriale) (*parle en anglais*) : En cette occasion importante, j'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Groupe des États d'Afrique pour célébrer l'anniversaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves.

Je tiens à remercier sincèrement nos frères et sœurs de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) d'avoir maintenu la dynamique créée par leur initiative de 2007, que le Groupe des États d'Afrique continue d'appuyer pleinement et sans réserve.

La traite des esclaves et l'esclavage restent à ce jour un des épisodes les plus atroces, les plus douloureux et les plus violents non seulement de l'histoire de l'Afrique mais de celle de l'humanité tout entière. L'esclavage et la traite des esclaves sont des crimes contre l'humanité. Ils sont au cœur des profondes inégalités socioéconomiques, de la haine, de l'intolérance, du racisme et des préjugés dont continuent de souffrir les personnes d'ascendance africaine dans de nombreuses régions du monde. C'est dans ce contexte que les mesures visant à lutter contre les effets persistants de l'esclavage et de la traite des esclaves, telles qu'énoncées, entre autres, dans la Déclaration et le Programme d'action de Durban de 2001 et dans le document final de la Conférence d'examen de Durban de 2009, conservent leur pertinence et leur validité.

Alors que nous commémorons la fin de l'esclavage et honorons la mémoire des victimes innocentes de ces crimes odieux, nous devons aussi

être attentifs à toutes les formes contemporaines d'esclavage, quelles qu'elles soient. Nous devons œuvrer de concert et profiter de cet événement pour réaffirmer notre détermination à supprimer ces nouvelles formes d'esclavage, qui constituent des violations flagrantes des droits de l'homme.

Je tiens à rappeler qu'en 2007, lorsque nous avons célébré pour la première fois cet anniversaire à l'Assemblée générale, il y a eu un appui massif en faveur de cette initiative et une condamnation vigoureuse de l'esclavage et de la traite des esclaves. Il faut préserver cet élan. Nous devons poursuivre les programmes d'éducation et de sensibilisation pour veiller à ce que cette partie de notre histoire ne tombe pas dans l'oubli. À cet égard, je souhaite remercier le Comité des représentants permanents et le Département de l'information de leurs efforts de sensibilisation.

Un des moyens d'encourager l'intensification des efforts de sensibilisation est d'ériger un mémorial permanent en souvenir des victimes de l'esclavage et de la traite des esclaves. Nous nous félicitons donc de l'initiative menée par les États membres de la Communauté des Caraïbes et de l'Union africaine à cet égard. Nous reconnaissons en outre l'importance et la nécessité de verser des contributions volontaires soutenues pour atteindre rapidement les objectifs qui motivent l'érection d'un mémorial permanent, et nous exhortons la communauté internationale à concrétiser l'appui qu'elle a exprimé sous forme de contributions tangibles au Fonds d'affectation spéciale. Ensemble, disons : « Plus jamais ça ».

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afghanistan, qui va s'exprimer au nom du Groupe des États d'Asie.

M. Ayob (Afghanistan) (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi que de prendre la parole au nom du Groupe des États d'Asie, alors que nous sommes rassemblés pour célébrer la Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves.

La traite transatlantique des esclaves a perduré pendant quatre siècles, soit plus que l'âge même de la plupart de nos nations. Elle a changé à jamais le monde, non seulement pour ceux qui, au fil des générations, ont été arrachés à leurs terres natales et transplantés à des milliers de kilomètres, mais aussi pour ceux qui portent aujourd'hui en eux l'héritage de

ces siècles passés, dans les Amériques, en Afrique et en Europe.

Il est par conséquent approprié et juste que nous nous attachions, cette année et les suivantes, à faire mieux connaître, non seulement les multiples tragédies de la traite des esclaves, mais aussi la grandeur et la splendeur de la force humaine dans l'adversité la plus terrible. Les luttes menées par ces centaines de milliers d'hommes et de femmes sont au cœur même de cette Organisation, une Organisation vouée à la paix, à la souveraineté et à l'égalité fondamentale des hommes et des femmes.

À cet égard, j'ai l'honneur de remercier S. E. le Secrétaire général, l'UNESCO et le Secrétariat de l'ONU de leurs efforts pour faire connaître et faire comprendre les causes et les conséquences de la traite transatlantique des esclaves et la nécessité de s'attaquer au racisme et à l'inégalité qui persistent aujourd'hui de ce fait. Nous espérons que l'Organisation pourra engager le monde à perpétuer le souvenir non seulement de la souffrance, mais aussi du courage de ceux qui ont, avec bravoure, consacré leur vie à rendre sa dignité à l'homme et à garantir l'égalité de tous.

Bien que, heureusement la traite transatlantique des êtres humains ait cessé, l'injustice, le racisme et l'exploitation demeurent des problèmes terribles et bien réels partout dans le monde. Nous devons redoubler d'efforts pour lutter contre la discrimination, le racisme et la marginalisation sociale, conformément à la Déclaration de Durban.

Puissions notre inspiration dans la force de nos ancêtres pour faire face sans crainte aux tragédies d'aujourd'hui avec le même courage et la même abnégation, pour faire en sorte que les générations futures vivent dans un monde qui incarne véritablement les idéaux consacrés par notre Organisation.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ukraine, qui va s'exprimer au nom du Groupe des États d'Europe orientale.

M. Sergejev (Ukraine) (*parle en anglais*) : C'est un honneur tout particulier pour ma délégation de prendre la parole au nom du Groupe des États d'Europe orientale à la présente réunion commémorative spéciale de l'Assemblée générale à l'occasion de la Journée

internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves.

Depuis l'adoption de la résolution 62/122 de l'Assemblée générale, qui a déclaré le 25 mars Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves, nous nous réunissons chaque année pour honorer la mémoire des plus de 20 millions de personnes qui ont été victimes de la pratique inhumaine et barbare de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves. La réunion commémorative d'aujourd'hui nous donne également l'occasion de rendre hommage au courage et à la force morale de tous ceux qui ont fait campagne pour l'abolition de l'esclavage.

On en sait encore assez peu sur la traite des esclaves pratiquée pendant 400 ans, et sur ses conséquences à long terme ressenties dans le monde entier, notamment l'importante contribution des esclaves au développement des sociétés des pays où ils étaient assujettis. En tant qu'États Membres de l'ONU ayant pris l'engagement solennel de proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme et dans la dignité de la personne humaine, nous ne devons jamais oublier la réalité et les conséquences tragiques de l'esclavage.

Nous tenons à remercier le Secrétaire général des efforts qu'il continue de déployer pour mettre en œuvre le programme d'action éducative visant à éclairer les générations futures sur les causes, les conséquences, les enseignements et les séquelles de la traite des esclaves qui s'est perpétuée pendant 400 ans.

Par la connaissance du passé, les jeunes générations peuvent pleinement comprendre le présent et préparer ensemble un avenir meilleur, dans un monde libéré de toutes formes d'asservissement, d'injustice, de discrimination et de préjugés. Elles doivent aussi être attentives à toute violation des droits de l'homme et se faire un devoir d'empêcher de nouveaux outrages contre un quelconque peuple.

Nous voudrions aussi remercier et saluer la Jamaïque pour le rôle moteur qu'elle a joué. Les membres du Groupe des États d'Europe orientale ont été honorés d'appuyer la résolution 64/15 de l'Assemblée générale, intitulée « Mémorial permanent en souvenir des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves », et ils se félicitent de la désignation d'un ambassadeur itinérant chargé de mieux faire connaître les séquelles de l'esclavage.

L'événement commémoratif de ce jour est également là pour nous rappeler que tous les fantômes de l'esclavage n'ont pas entièrement disparu. Aujourd'hui encore, des millions d'êtres humains sont soumis à des pratiques qui entrent dans la définition de l'asservissement formulée par l'ONU. En tant qu'États Membres de l'ONU, nous avons le devoir de nous opposer à toutes les formes modernes d'esclavage, notamment la traite des êtres humains. Nous devons conjuguer nos efforts, en partenariat avec les organisations internationales, la société civile et le secteur privé, pour mettre fin à ce crime odieux qui nous couvre tous de honte.

Nous sommes réunis ici aujourd'hui pour nous souvenir de ceux qui ont été victimes de l'esclavage et honorer tous ceux qui ont contribué à y mettre fin. Tirons la sagesse des enseignements du passé pour guider notre conduite future.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole au représentant du prochain groupe régional, j'invite M^{me} Elsie Laurence-Chounoune à donner lecture d'un extrait de la biographie d'Olaudah Equiano, connu sous le nom de Gustavus Vassa l'Africain.

M^{me} Laurence-Chounoune (*parle en anglais*) : Mon nom est Elsie Laurence-Chounoune, je suis membre du personnel et haïtienne. Je suis également Présidente de l'Association haïtienne « Aux Antilles », membre du Comité des loisirs du personnel de l'ONU.

C'est un grand honneur et un privilège pour moi de participer à cet événement solennel qui revêt tant d'importance pour le monde entier, en particulier les descendants des victimes directes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves.

Nous avons déjà lu, entendu et regardé des témoignages personnels sur le tragique système de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves, qui a duré quatre cents ans – 400 ans. Aujourd'hui, nous allons entendre l'histoire d'un enfant de 11 ans, qui a vécu le supplice de l'enlèvement, de la traversée du milieu, de la cruauté, de la terreur, de la torture physique et mentale et du rituel du changement de nom qui n'a pas été sans effet sur son identité. Il s'appelait Olaudah Equiano, mais il était également connu sous le nom de Gustavus Vassa l'Africain. Voici son histoire.

« Nous sommes pour ainsi dire une nation de danseurs, de musiciens et de poètes. Aussi célébrons-nous chaque événement important, que

ce soit un retour triomphal à l'issue d'une bataille ou toute autre occasion donnant lieu à la liesse populaire, par des danses en public, accompagnées de chansons et de musique adaptées à l'occasion. L'assemblée est répartie en quatre groupes, qui dansent soit séparément soit successivement, chacun ayant des caractéristiques qui lui sont propres. [...] Nous avons de nombreux instruments de musique, en particulier des tambours de toutes sortes, un instrument qui ressemble à une guitare et un autre très proche du stickado. Ces deux derniers instruments sont l'apanage des vierges promises, qui en jouent dans tous les grands festivals.

Puisque nos manières sont simples, le luxe nous est étranger. Les tenues vestimentaires des deux sexes sont pratiquement semblables. Elles sont généralement composées d'une longue pièce de calicot ou de mousseline qui enveloppe le corps sans le serrer, un peu à la manière d'un tartan écossais. Ces tenues sont en général teintées en bleu, qui est notre couleur favorite. [...]

[...]

Notre terre est incroyablement riche et fertile, et elle produit toutes sortes de légumes en abondance. Nous avons beaucoup de maïs et de grandes quantités de coton et de tabac. Nos ananas poussent sans qu'on les cultive; ils sont de la taille des plus gros pains de sucre et extrêmement savoureux. Nous avons également des épices de différentes sortes, notamment du poivre. [...] Toute notre industrie s'efforce d'embellir ces dons de la nature. L'agriculture est notre principale source d'emploi; et chacun d'entre nous, y compris les enfants et les femmes, y participe. [...] Chacun apporte sa contribution au bien commun, et nous ne connaissons pas l'oisiveté, ni ne comptons parmi nous de mendiants.

[...]

[...] Étant le benjamin de ma lignée, je devins bien sûr le fils préféré de ma mère, et je passais tout mon temps avec elle. [...] Je fus formé dès mon plus jeune âge à l'art de la guerre; je m'exerçais quotidiennement au tir et au lancer de javelot; et ma mère me paraît d'emblèmes, à la manière de nos plus grands guerriers. Ainsi se déroula mon enfance jusqu'à ce que j'aie 11 ans et qu'il fût mis fin à mon bonheur [...].

D'habitude, lorsque les adultes du voisinage partaient au loin travailler dans les champs, les enfants se retrouvaient chez un des voisins pour jouer, et en général certains d'entre nous montaient à un arbre pour guetter l'arrivée de tout assaillant ou ravisseur qui aurait voulu s'en prendre à nous; car ils profitaient parfois de l'absence de nos parents pour agresser et enlever autant d'entre nous qu'ils le pouvaient. [...] Hélas! bientôt ce serait à mon tour d'être ainsi agressé et enlevé. [...] Un jour, alors que toute notre famille était partie travailler comme à l'habitude et que seuls ma sœur et moi étions restés pour garder la maison, deux hommes et une femme escaladèrent nos murs, et en un éclair ils s'emparèrent de nous, sans nous donner le temps de crier ou d'opposer une résistance, nous couvrirent la bouche et nous emmenèrent en toute hâte vers le bois le plus proche. Là, ils nous ligotèrent les mains et nous portèrent aussi loin qu'ils le purent. [...] Lorsque nous nous arrê tâmes pour la nuit le lendemain soir, ils nous offrirent quelques victuailles; mais nous les refusâmes, et le seul réconfort que nous trouvâmes fut de passer la nuit dans les bras l'un de l'autre et de nous inonder mutuellement de nos larmes. Mais hélas! nous fûmes bientôt privés du seul réconfort qu'il nous restait, celui de pleurer ensemble. Le jour suivant s'avéra être le jour le plus triste de mon existence, car ma sœur et moi fûmes séparés alors que nous étions allongés dans les bras l'un de l'autre. En vain nous les implorâmes de ne pas nous séparer; elle me fut arrachée des bras et fut emmenée immédiatement alors que je me retrouvais dans un état d'affolement indescriptible. Je criai et pleurai sans pouvoir m'arrêter; et pendant plusieurs jours je ne mangeai rien d'autre que ce qu'ils me forcèrent à avaler. [...]

[...]

Le premier objet que rencontrèrent mes yeux lorsque j'arrivai sur la côte fut la mer, et un navire négrier, qui avait jeté l'ancre et attendait sa cargaison. Ces apparitions m'emplirent d'une stupéfaction qui fit bientôt place à la terreur, lorsque je fus transporté à bord. Immédiatement des membres de l'équipage me palpèrent pour décider si j'étais en bonne santé; et je fus alors persuadé que je venais d'entrer dans un monde où régnaient les mauvais esprits et qu'ils allaient me

tuer. Leur apparence tellement différente de la nôtre, leurs cheveux longs et la langue qu'ils parlaient (et qui était très différente de tout ce que j'avais pu entendre) confirmèrent ce que je craignais. [...] Lorsque j'examinai des yeux le navire et vis un grand fourneau ou un chaudron sur le feu et une multitude de noirs de toutes origines enchaînés les uns aux autres, chacun d'entre eux exprimant découragement et tristesse sur son visage, je n'eus plus le moindre doute sur mon sort; et, accablé par l'horreur et l'angoisse, je tombai inerte sur le pont et m'évanouis. [...] Enfin, lorsque le navire sur lequel nous nous trouvions eut reçu l'intégralité de sa cargaison, ils se préparèrent à grand renfort de bruits effrayants, et nous fûmes tous envoyés dans la cale de sorte que nous ne pûmes voir comment ils manœuvraient le navire. Cette déception fut cependant le moindre de mes malheurs. La puanteur qui émanait de la cale pendant que nous étions à quai était tellement intolérable qu'il était dangereux d'y rester ne serait-ce qu'une minute, et certains d'entre nous eurent la permission de rester sur le pont pour profiter de l'air frais; mais maintenant que nous étions tous arrivés et serrés les uns contre les autres, l'odeur devint absolument pestilentielle. La promiscuité de l'endroit et la chaleur du climat, auxquelles s'ajoutait le nombre de personnes sur le navire, qui était tellement encombré que nous avions à peine assez d'espace pour nous tourner, manquèrent nous suffoquer. Cela provoqua d'abondantes sueurs, de sorte que l'air devint bientôt impropre à la respiration, du fait de diverses odeurs fétides, et rendit malades de nombreux esclaves, dont beaucoup moururent, devenant ainsi les victimes de ce que j'appellerais l'avarice insouciant de leurs acheteurs. Cette épouvantable situation fut encore aggravée par les blessures provoquées par les chaînes, devenues maintenant insupportables, et les immondices des « fosses » d'aisance, dans lesquelles les enfants tombaient souvent et se noyaient presque. Les cris des femmes et les plaintes des mourants, en faisaient une scène d'horreur presque inconcevable. »

Ce sont là les paroles d'un enfant de 11 ans, en plein cauchemar. Réfléchissons-y un instant. Il a cependant survécu à cette épreuve et l'a surmontée. L'instinct de survie d'Equiano est typique des millions

d'autres esclaves qui ont réussi à se libérer de leurs chaînes.

Je vais maintenant donner lecture à l'Assemblée d'un court extrait d'un poème retraçant la dernière bataille de Vertières, qui a libéré Haïti de l'esclavage. Le poème, intitulé « Vertières », a été écrit par un célèbre poète haïtien, nommé Massillon Coicou.

(l'oratrice poursuit en français)

« Ils sont là les héros de l'Adige et du Rhin,
ils ont environné de leurs canons d'airain Bréda,
Pierre-Michel, et Champin et Vertières :
Et ces mornets flanqués de bouches meurtrières,
Ces forts improvisés, les voilà condamnés
À réduire au néant tous ces noirs obstinés.

Mais qu'importe, l'armée indigène est campée,
Se flattant de franchir, d'une seule enjambée,
Des entraves sans nombre, et d'aller, sans retard,
Jusqu'aux portes du Cap planter son étendard!
Vertières, lui surtout, Vertières est là qui gêne
Ce merveilleux élan de l'armée indigène.

Là, comme un aigle fier dardant un œil puissant,
Le drapeau tricolore ondule menaçant;
Ici, les noirs, partout étendus dans la plaine,
Les noirs, nombreux, serrés exaltés hors
d'haleine
S'agitent du désir d'éclairer du flambeau
De la réalité leur rêve obscur... si beau!

Dessalines paraît. Calme, il combine, il règle :
Et puis, autour de lui, plongeant ses regards
d'aigle,
Il ordonne à Capois d'aller sous les canons.
(Oh! qui que vous soyez saluez, à ces noms,

Ce que de plus divin a conçu l'héroïsme!)
Capoïs bondit. Sous lui, plein du noble égoïsme
Dont chacun, jusqu'à l'âme, est ardemment imbu,
Montent des légions de nègres vers le but.

La canonnade gronde et les broie; ils se troublent
Et reculent; Capois les ranime; ils redoublent
De vaillance, et, sans cesse, en leur montrant le fort.

Capoïs insuffle en eux le dédain de la mort.

Ils vont.

Regardez-les! stoïques et superbes,
Meurtris, criblés, sanglants, ils croissent sous les
gerbes
Incessantes de feu que Vertières vomit,
Prodige éblouissant aux yeux de l'ennemi!

Il leur faut enlever Charrier, – l'inaccessible;
Mais, toujours, devant eux, le colosse impassible,
Formidable, hagard, dont nul ne vient à bout,
Toujours, Vertières est là, dans son ravin, debout!
La canonnade gronde. Une trouée énorme
Fléchit les assaillants, mais le rang se reforme,
Et plus fiers, et plus beaux, la baïonnette au
poing,

En masse, ils vont toujours, tombant, ne cédant
point

Et dans ces flots pressés d'obus et de mitrilles,
Quand la mort passe, aveugle, abattant ces
murailles

Vivantes, oh! plusieurs, et des milliers encor,
Sont là, qui font revoir le féérique décor,
Qui refont la muraille et montent.

Oh! contemple,
Liberté! c'est pour toi, c'est pour dresser un
temple
Digne de ta splendeur sous cette île au ciel bleu;
C'est pour t'offrir leur culte et consacrer leur
vœu,

Que ces âmes dans l'ombre et le malheur
trempees

Sous des cercles de feu tracent leurs épopées!
Sur tes tables d'airain burine, ô Liberté,
Ceux qu'eût faits demi-dieux la noble Antiquité;
Grave le souvenir de ces heures épiques
Où, s'armant du tronçon de ses fers et de piques,
Le nègre s'élança surgit de son néant,
Et franchit sa dernière étape de géant!

Et vous, ô peuple noir, chantez!... Cette journée
Inaugure pour vous une autre destinée! »

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Panama, qui va s'exprimer au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

M. Thalassinós (Panama) (*parle en espagnol*) : La Déclaration universelle des droits de l'homme affirme que « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits ». Un principe humanitaire aussi fondamental acquiert un sens particulier en un jour comme celui-ci, où nous célébrons la Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves.

Aujourd'hui, nous marquons une pause pour rendre hommage aux millions d'Africains qui ont été arrachés violemment de leur terre natale et réduits en

esclavage – un fait qu'on ne doit pas oublier aujourd'hui. Toutefois, nous devons aussi rendre hommage à l'extraordinaire héritage que ces populations d'origine africaine ont laissé à nos sociétés. Nous devons également réaffirmer notre engagement à promouvoir l'égalité sociale pour les populations d'origine africaine dans nos pays et à lutter contre la discrimination raciale ailleurs dans le monde.

L'esclavage et la traite transatlantique des esclaves comptent parmi les pires violations des droits de l'homme de l'histoire de l'humanité. Nous devons éclairer les générations actuelles et futures sur les causes et les conséquences de 400 ans de traite des esclaves, continuer de renforcer la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et promouvoir la Déclaration universelle des droits de l'homme pour faire connaître les dangers du racisme et des préjugés, et pour que les générations futures comprennent les enseignements de l'histoire et les conséquences de la traite des esclaves. L'héritage culturel positif de l'affranchissement mérite aussi d'être célébré par l'humanité entière.

Les États membres du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes s'associent avec enthousiasme à cette commémoration et demandent aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies de contribuer au Fonds d'affectation spéciale pour le mémorial permanent et de participer activement, aux niveaux national et international, au programme d'activités commémoratives qui, cette année, auront lieu tout au long de la présente semaine.

Cette année, la célébration de la Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves a un thème central qui met en relief les efforts des personnes réduites en esclavage pour résister aux tentatives de leurs ravisseurs de leur confisquer totalement leur identité. Ces efforts se sont manifestés dans la sauvegarde de leur héritage culturel d'origine à travers la conservation de systèmes de croyance et de traditions orales, valeurs sociétales, musique, danse, art, cuisine, folklore, pratiques religieuses et festivals, créant ainsi un kaléidoscope vibrant d'expression culturelle.

En réfléchissant au thème de la célébration « La culture, expression de notre liberté », nous célébrons la préservation et l'importance fondamentale du patrimoine culturel, transmis de génération en

génération, comme vecteur d'identité, et en fin de compte, comme exaltation de la liberté des esclaves.

En même temps, il est de notre devoir de faire disparaître, au sein des générations futures, les séquelles de haine, de sectarisme, de racisme et de préjugés héritées de l'esclavage. C'est pourquoi nous marquons aujourd'hui une pause pour nous souvenir de ceux qui ont vécu et sont morts sous le système de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves, et que nous ne devons pas oublier.

Enfin, nous rendons hommage au peuple haïtien, aujourd'hui victime d'une terrible catastrophe humaine et naturelle, car Haïti est la première république d'Amérique latine et des Caraïbes à être parvenue à l'indépendance et à avoir aboli l'esclavage.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Allemagne, qui va s'exprimer au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

M. Wittig (Allemagne) (*parle en anglais*) : Ma délégation est particulièrement honorée de prendre la parole à l'Assemblée générale au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États alors que nous sommes rassemblés aujourd'hui pour commémorer les victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves.

L'esclavage est un déshonneur pour l'humanité. Il s'agit d'une des pires atteintes possibles aux droits de l'homme et à la dignité humaine. L'article 4 de la Déclaration universelle des droits de l'homme énonce « Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes. »

Nous rendons aujourd'hui hommage aux millions de victimes de la traite transatlantique des esclaves qui ont été arrachés par la force à leur pays d'origine en Afrique, soumis aux pires sévices physiques et mentaux, exploités et qui, très souvent, en sont morts. Leur histoire est une succession de violences et de souffrances qui a duré près de quatre cents ans. Je me félicite que nous venions d'entendre le témoignage admirable et émouvant d'un enfant qui en a été victime, lu il y a quelques instants par notre amie haïtienne.

En mémoire des victimes, nous réaffirmons notre détermination à nous souvenir des injustices commises et à faire en sorte qu'elles ne soient jamais oubliées. En tant qu'États Membres de l'Organisation des Nations

Unies, nous avons l'obligation d'éclairer les générations futures sur les causes et les conséquences de la traite transatlantique des esclaves et de veiller à ce qu'une atteinte aussi épouvantable et systématique aux droits de l'homme ne se reproduise jamais.

Malheureusement, encore aujourd'hui, des pratiques comparables à l'esclavage se perpétuent. Encore aujourd'hui, l'ignoble pratique consistant à considérer un autre être humain comme une marchandise que l'on vend pour en tirer un bénéfice perdure. Les formes modernes d'esclavage – comme la traite des êtres humains, le trafic d'organes, l'esclavage sexuel, le travail des enfants, le mariage forcé et la vente d'enfants – persistent toujours dans de nombreuses régions du monde.

Les victimes des formes contemporaines d'esclavage font généralement partie des groupes sociaux les plus pauvres, les plus vulnérables et vivent en marge de leur société respective. Très souvent, elles n'ont pas les moyens de faire valoir leurs droits, par peur, par ignorance ou parce qu'elles sont vulnérables. C'est pourquoi il est d'autant plus important que nous, États Membres de l'Organisation des Nations Unies, fassions entendre leur voix. Nous devons unir nos forces pour défendre les droits de l'homme et la dignité humaine en toute circonstance.

Aujourd'hui, nous rendons hommage aux victimes de la traite transatlantique des esclaves, mais nous devons aussi tirer les enseignements du passé. Nous devons nous engager à construire un avenir dans lequel l'esclavage sous toutes ses formes aura disparu et dans lequel la dignité de chaque être humain sera respectée partout dans le monde.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des États-Unis, le pays hôte.

M. Barton (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : J'ai aujourd'hui le grand honneur d'évoquer le souvenir des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves; les plus de 10 millions d'hommes, de femmes et d'enfants qui, enchaînés dans les ténèbres, affamés et malades, ont été conduits outre-Atlantique pour être maintenus en servitude, souvent jusqu'aux rivages de mon propre pays. En cet anniversaire du jour de 1807 où l'Empire britannique a interdit la traite des esclaves, nous nous engageons de nouveau à garantir l'exercice des droits de l'homme pour tous et à tenir la promesse de la liberté. Nous le

faisons conscients des atrocités du passé et déterminés à lutter contre les injustices présentes.

L'esclavage perdure aujourd'hui sous des formes pernicieuses. Selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), plus de 200 000 enfants sont contraints de manier des armes en période de conflit, cinq millions sont des travailleurs asservis et un million d'autres, principalement des filles, est forcé à la prostitution. L'OIM indique que des centaines de milliers de personnes de tous âges font chaque année l'objet d'un trafic transfrontalier et réduits en esclavage. Cela doit cesser et les mesures que nous devons prendre pour mettre fin à l'esclavage et à la traite des êtres humains sont évidentes.

Ensemble, nous devons protéger les victimes, mettre en œuvre dans leur intégralité les lois en vigueur, relatives à la traite et traduire les trafiquants en justice. Grâce à l'amélioration des techniques d'identification des victimes, à des services médicaux et sociaux de meilleure qualité et à une plus grande sensibilisation du public, les hommes, les femmes et les enfants qui sont victimes de ce fléau peuvent briser les chaînes de l'esclavage moderne, bénéficier d'une protection, obtenir justice et recouvrer leurs droits et leurs libertés.

Aujourd'hui, alors que nous renouvelons notre engagement à mettre fin à l'esclavage et à la traite des personnes, nous devrions nous inspirer de ceux de nos ancêtres qui ont brisé leurs chaînes et se sont élevés contre la cruauté. Nous devons reprendre leur lutte pour faire en sorte que nos valeurs communes triomphent : tolérance, justice, respect de la dignité, humanité et liberté de tous les êtres humains. Nous devons poursuivre leur combat jusqu'à ce que chaque être humain soit libre.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : J'invite maintenant M^{me} Lawri Lala Moore, Présidente de la Société de jazz, membre du Comité des loisirs du personnel de l'ONU, à interpréter une composition musicale.

M^{me} Moore (*parle en anglais*) : Je suis afro-américaine; le guitariste qui m'accompagne est originaire de Zambie. La chanson que nous allons interpréter s'intitule « Strange Fruit ».

Les membres de l'Assemblée générale écoutent un intermède musical.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de

Saint-Vincent-et-les Grenadines qui va s'exprimer au nom de la Communauté des Caraïbes et présenter notre orateur de marque.

M. Gonsalves (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : J'ai l'insigne honneur de faire la présente déclaration au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

L'un des plus grands artistes de notre civilisation caribéenne, le regretté Robert Nesta Marley, a dit dans sa chanson « Slave Driver » :

« Chaque fois que j'entends le fouet claquer

Mon sang se glace dans mes veines.

Je me souviens sur le bateau négrier

Comment ils ont brutalisé mon âme en peine. »

C'est cette brutalité qui nous rassemble aujourd'hui à l'occasion de la Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves car, comme l'a montré, clairement, Bob Marley, le bateau négrier se situait au-delà de l'indignité, au-delà de la barbarie, au-delà de l'inhumanité. Hormis les atrocités physiques, on y a brutalisé l'âme de tout un peuple, d'une manière si violente et si tenace que cela a causé un traumatisme culturel partagé – un souvenir collectif ancré de manière si forte dans les âmes des morts qu'il se transmet encore aujourd'hui aux vivants et se transmettra à ceux qui ne sont pas encore nés. Pour les États de la CARICOM Membres de l'ONU, c'est une cicatrice large de 14 pays et profonde de 400 ans. Pour le monde, cela reste une plaie suppurante de la conscience de l'humanité.

Cette cicatrice dans notre âme caribéenne reste encore à ce jour un tumulte dans notre sang et un écho dans nos os. Nous lui donnons chaque jour une voix et un corps par l'intermédiaire de nos expressions culturelles, chacune étant modelée et inspirée par cet héritage singulier. Cela s'entend dans les mots que nous utilisons et dans nos chansons qui parlent de lutte et de liberté. Cela se voit dans notre façon de nous habiller et de bouger. Cela se sent dans les aliments que nous mangeons. Cela se reconnaît dans les similitudes qui existent et les traditions qui survivent entre nos frères et nos sœurs du continent africain et leurs parents violemment déracinés. Cela s'exprime dans la civilisation caribéenne qui rejette instinctivement et totalement l'oppression, la soumission et l'exploitation, même si les descendants

des esclaves africains, des marchands d'esclaves et des travailleurs sous contrat ont miraculeusement et triomphalement réussi à créer un tissu social pacifique et harmonieux à partir des fibres disparates de la brutalité, du malheur et de la révolte. Comme le montre le thème des activités commémoratives de cette année, notre culture vibrante est en soi l'expression éloquente de notre liberté âprement gagnée.

Les États membres de la CARICOM se félicitent de la poursuite de leur partenariat avec l'Union africaine, l'ensemble des Membres des Nations Unies et le Secrétariat, en particulier le Département de l'information, et les remercient de leur appui à cet hommage et à cet honneur qui sont rendus, chaque année, aux victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves. Le projet de décision A/64/L.50, adopté aujourd'hui, incarne la force du consensus mondial sur l'importance de cette Journée internationale de commémoration.

De même, la CARICOM voudrait souligner l'importance fondamentale de la résolution 64/15, qui salue l'initiative de la CARICOM d'ériger, à un endroit bien en vue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, un mémorial permanent pour rappeler cette tragédie et faire prendre conscience des séquelles de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves. On ne saurait trop insister sur l'importance capitale de cette initiative pour la CARICOM. Nous encourageons les États Membres à apporter leur aide à la construction du mémorial permanent en versant des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour le mémorial permanent, administré par le Bureau des Nations Unies pour les partenariats.

Nous sommes extrêmement reconnaissants aux États qui ont déjà contribué au Fonds et nous remercions tout particulièrement ceux qui ont fait des promesses et des dons multiples. À ce sujet, la CARICOM salue tout spécialement le Gouvernement et le peuple indiens, qui ont fait montre d'une générosité exceptionnelle et remarquable dans cet effort.

Le bateau négrier, et l'exploitation systématique et odieuse qu'il incarne, ne pourra jamais s'oublier. Aujourd'hui, nous honorons la mémoire des victimes de la traite des esclaves – ceux qui ont péri pendant le voyage et les survivants noirs qui ont triomphé de l'incroyable adversité pour former de nouvelles nations indépendantes composées d'hommes et de femmes libres. Nous rendons un hommage particulier cette

année à Haïti, première nation à avoir brisé les chaînes de la soumission et berceau indestructible de notre force et de notre fierté caribéennes. Alors que nos frères et sœurs haïtiens sont aux prises avec la catastrophe déclenchée par le récent séisme, nous ne doutons pas un seul instant qu'ils triompheront, avec l'aide de la communauté internationale, tout comme ils ont triomphé des précédentes difficultés. La CARICOM salue aussi la mémoire des peuples autochtones de notre région – les Arawak, les Kalinago et les Garifuna – dont les récits d'extermination par les maladies et le génocide sont également intimement mêlés à notre propre chant de rédemption.

Comme l'a dit le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, dans sa déclaration aujourd'hui, « Ceux qui contrôlaient la traite transatlantique des esclaves ont tiré d'énormes bénéfices de la mort, de la misère et de l'exploitation » (*supra*). Leurs profits ont mené à notre perte tragique, tant sur le continent africain que parmi la vaste diaspora. Cette perte est une dette qui demeure impayée sur le grand livre de l'humanité. L'événement d'aujourd'hui et les commémorations futures ne sont que d'infimes acomptes en paiement de cette dette historique. Cette journée a aussi valeur de réprimande adressée à ceux qui ont ignoré ou justifié les horreurs de l'esclavage et de la traite des esclaves et ceux qui en ont profité. Aujourd'hui, nous rendons hommage, nous nous souvenons et nous n'oublierons jamais.

J'ai également l'insigne honneur et l'immense plaisir de présenter, au nom de la CARICOM, notre orateur de marque pour cette réunion commémorative, M. Barrymore Anthony Bogues. Il me faudrait davantage de temps que ce dont je dispose aujourd'hui pour rendre compte fidèlement de la vaste et impressionnante expérience de M. Bogues. Avec toutes mes excuses à M. Bogues pour la brièveté obligée, je vais présenter quelques-uns de ses travaux les plus saillants dans les domaines universitaire, politique et culturel.

M. Bogues est professeur d'africologie à l'Université Brown de Rhode Island, où il enseigne depuis 1999. M. Bogues a aussi enseigné à l'Université Howard à Washington, à l'University of the West Indies en Jamaïque, au Dartmouth College et à l'Université de Cap Town en Afrique du Sud, où il est maintenant professeur de recherche honoraire.

Les travaux de recherche de M. Bogues se situent à l'intersection entre la théorie politique, l'histoire intellectuelle, les études culturelles, la théorie littéraire

et la philosophie. Une confluence somme toute très riche. Il a déjà écrit quatre livres et publiera bientôt quatre autres. Il a écrit de nombreux articles dans des revues spécialisées et a fait plus d'une centaine d'exposés et de présentations à des conférences spécialisées, notamment des exposés sur l'esclavage, son abolition et les sociétés postcoloniales.

M. Bogues, qui a été l'assistant spécial de l'ancien Premier Ministre jamaïcain Michael Manley, a reçu d'innombrables prix pour ses travaux de recherche et d'enseignement, y compris la Brown University Presidential Citation, le Royce Family Professorship in Teaching Excellence et le Middle Atlantic Writers Association Distinguished Writer Award, pour n'en citer que quelques-uns.

Par ailleurs, la présence de M. Bogues, en ce jour où nous exprimons la liberté à travers la culture, est aussi opportune en raison de sa vaste expérience dans les domaines de la culture caribéenne, en particulier celui de la musique, et de ses travaux dans l'audiovisuel. Sans plus de cérémonie, je voudrais céder la place au professeur Tony Bogues.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Conformément à la décision prise antérieurement, je donne maintenant la parole à M. Tony Bogues de l'Université Brown.

M. Bogues (*parle en anglais*) : Cet après-midi, je voudrais commencer ma déclaration en rendant hommage au professeur Rex Nettleford, qui a prononcé le premier discours de ce genre à l'Assemblée générale à l'occasion de la réunion de commémoration de 2007.

M. Nettleford était non seulement recteur de l'University of West Indies, où j'ai étudié et enseigné pendant plusieurs années, mais aussi un individu dont la vision et les compétences institutionnelles ont joué un rôle central dans l'édification des institutions culturelles et éducatives dans les Caraïbes. En outre, c'était un intellectuel extraordinaire et un artiste créatif, qui nous a laissé un legs extraordinaire avec ses travaux sur l'histoire, la politique et les divers aspects de l'expression culturelle de la diaspora africaine.

Ici, il convient de mentionner en particulier ses travaux sur le projet de l'UNESCO intitulé « La Route de l'esclave ». L'une des nombreuses expressions judicieuses qu'il a trouvées est l'appellation « lopin de canne » qu'il a donnée aux plantations des esclaves, pour décrire l'empreinte laissée sur la vie sociale, politique et culturelle contemporaine par l'esclavage

dans les plantations dans les Amériques. Si les membres m'y autorisent, je voudrais lui dédier la présente déclaration.

Nous sommes rassemblés ici aujourd'hui en ce qui est peut-être l'un des moments les plus complexes de notre histoire moderne en tant qu'espèce humaine. Ces 10 dernières années environ, nous avons assisté à des débats juridiques, politiques et philosophiques sur des épisodes de l'histoire qui continuent de hanter notre monde. Bien entendu, la généalogie de la plupart de ces débats remonte à la période qui a suivi 1945 et les efforts de la communauté mondiale pour mener une réflexion et agir contre le génocide. Dans ces débats, nous nous sommes retrouvés aux prises avec la question de la relation entre la justice et les torts de l'histoire.

Dans notre mémoire récente, l'une des illustrations les plus spectaculaires de ce débat et de ses implications concrètes a probablement été le processus de vérité et réconciliation en Afrique du Sud. Cette expérience nous a montré que l'histoire n'est ni un fait mémoriel lointain, ni le passé pur et simple. Aujourd'hui, nous comprenons mieux comment les traces de l'histoire se figent dans des héritages structurels auxquels nous devons prêter attention.

Nous pouvons admettre sans difficulté que le monde d'aujourd'hui est différent de ce qu'il était en 1945. C'est la Déclaration des Nations Unies sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux de décembre 1960 qui a établi le cadre politique international officiel pour l'autonomie de plus de 700 millions d'habitants de la planète.

Mais le principe posé par l'ONU en 1960 était déjà devenu une réalité 156 ans auparavant dans un territoire des Caraïbes, lorsque Jean-Jacques Dessalines a transformé la colonie française de Saint-Domingue en Haïti. La Constitution haïtienne de 1805, qui a suivi la déclaration d'indépendance politique de 1804, a aboli l'esclavage pour toujours et a tenté d'éliminer les 128 distinctions fondées sur la couleur sur la base desquelles la vie économique, sociale et culturelle de la colonie était organisée. Cette constitution affirmait que tous les citoyens haïtiens étaient désormais noirs, y compris les Polonais, les Allemands et les femmes blanches qui étaient restés fidèles à la cause de la révolution.

Ce seul article a réduit à néant les conceptions hiérarchiques qui dominaient à cette époque, selon lesquelles il était possible d'établir une classification

raciale des êtres humains, par le biais de la biologie, de la couleur de la peau et du phénotype. Cette constitution était donc un acquis extraordinaire. À de nombreux égards, elle marquait l'apogée d'une guerre révolutionnaire contre un système social dans lequel les êtres humains étaient considérés comme « des biens en personnes », comme l'historienne caribéenne Elsa Goveia l'a dit avec tant d'éloquence.

Cette guerre contre l'esclavage avait de nombreuses racines et ramifications, comme l'explique l'historien haïtien Jean Fouchard. Les différentes luttes des Marrons se sont cristallisées dans une guerre révolutionnaire contre l'esclavage de l'État colonial français en 1791. Les noms auxquels nous rendons hommage aujourd'hui et d'autres qui ont été réduits au silence par les cadres dans lesquels nous narrons l'histoire nous enjoignent de réfléchir à cette occasion commémorative – une occasion de commémorer les victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves. Cependant, les noms de Toussaint Louverture, Sans-Souci, Macaya, Fatima, Boukman et Macandal ne nous appellent peut-être pas tant à penser aux victimes de l'esclavage qu'à réfléchir aux notions de liberté qui ont émergé sous l'impulsion des anciens esclaves de Haïti.

Bien souvent, quand nous pensons à l'esclavage atlantique, nous utilisons le mot « tragédie » pour décrire les horreurs humaines de ce système économique, politique et social. Mais quand nous considérons un événement si tragique, nous l'envisageons souvent comme un événement unique causant de grandes souffrances et une grande détresse. Nous le considérons dès lors comme un événement qui sort un peu de l'ordinaire, quelque chose dont on se remettra rapidement sans porter l'attention voulue à ses conséquences. En outre, lorsque nous créons une mémoire de la tragédie, dans le cas de la traite atlantique des esclaves, nous mettons l'accent sur les fouets, les lanières et les instruments du pouvoir et de la domination qui ont marqué la chair humaine. Certes, nous ne devons jamais les oublier. Car la douleur causée par les lanières, les coups de fouet, la capacité d'une personne d'en placer une autre sous l'autorité de la volonté individuelle arbitraire, la capacité de réduire autrui à l'état d'animal, la capacité d'en faire un cadavre vivant, un mort vivant, sont autant de faits dont nous nous rappelons parce qu'ils ne doivent jamais se reproduire.

Mais, quitte à nous en rappeler, nous devrions peut-être aussi leur donner un nom. Quel nom

devrions-nous donc donner à la traite atlantique des esclaves? Quel nom devrions-nous donner à un système dans lequel des millions d'Africains sont devenus captifs puis esclaves dans le monde atlantique? Oui, ce fut une tragédie. Mais s'est-il agi d'un événement unique? L'esclavage racial atlantique a fonctionné comme système de domination humaine pendant plus de quatre siècles. C'était un événement historique de longue durée, qui s'est produit et s'est reproduit en tant que système social intégral. Un tel système de domination humaine continue est un processus historique aux proportions catastrophiques. Il est vrai que les processus de catastrophe historique ont pour origine un événement, qui peut ensuite se répéter. À cet égard, l'esclavage racial est un événement qui a pu se répéter sur une longue période de l'histoire. En tant que tel, il est devenu l'acte fondateur de certaines sociétés, en traçant les contours.

Dans le processus de catastrophe historique, les limites du temps sont poreuses, parce que les événements catastrophiques de l'histoire laissent des traces et que l'acte de mémoire devient un acte conscient qui s'efforce d'imposer un ordre aux fragments de l'histoire. Cependant, tous les événements catastrophiques de l'histoire partagent une caractéristique fondamentale. C'est la volonté d'anéantir des êtres humains. C'est la volonté, selon les termes d'Hannah Arendt, de rendre superflu l'emploi de « humain » dans être humain. Ou, comme l'a noté Frantz Fanon, c'est la volonté de créer des zones de non-être pour les humains. Cette volonté d'ôter le caractère humain des êtres humains, de créer des conditions dans lesquelles l'humain disparaît de telle manière que la violence, la cruauté et différentes formes de torture deviennent la norme est la marque et la caractéristique de l'événement catastrophique de l'histoire.

Cependant, les phénomènes historiques ne produisent jamais une seule situation. Ils sont toujours complexes et multiformes et c'est de cet angle que je voudrais faire quelques brèves remarques sur la liberté et la double révolution haïtienne. Lorsque l'on considère les événements survenus dans la colonie caribéenne de Saint-Domingue entre 1791 et 1804, on a tendance à les considérer d'un bloc et à les appeler « révolution haïtienne ». Cela nous facilite la tâche mais une dénomination aussi générale risque de masquer la véritable portée mondiale des événements survenus à Saint-Domingue puis en Haïti. Cette double révolution a été, selon l'expression du regretté Premier

Ministre jamaïcain Michael Manley, une période charnière de l'histoire.

Lorsque les premières grandes explosions de violence ont éclaté dans le nord de Saint-Domingue, les plantations et l'esclavage fondé sur la race dominaient le monde atlantique. De nombreuses révoltes d'esclaves avaient déjà eu lieu mais celle-ci était la première à prendre la forme d'une révolution.

De nombreux historiens, dont le trinidadien, C.L.R. James dans son ouvrage devenu une référence, *Les Jacobins noirs*, ont débattu de l'influence et du poids relatifs des idées de la révolution française, des idées politiques ki-kongo ou de la Charte du Mandé en Afrique de l'Ouest – qui a marqué le début d'un régime fondé sur les droits de l'homme universels après que les marchands d'esclaves arabes ont été chassés du Mali – sur la double révolution. La Charte du Mandé, qui proclamait que toute vie humaine est une vie, a reconsidéré les fondements politiques sur lesquels les droits pouvaient être organisés. Elle proclamait que les droits devaient être basés sur la vie humaine et non sur la citoyenneté ou le devoir politique.

Je ne pense pas prendre de risques en disant que ces trois courants, ainsi que les concepts et les pratiques vaudous, ont influé sur l'issue et la forme de la révolution haïtienne.

Cependant, ce sont les expériences des esclaves, celle d'être considéré comme un bien, celle d'être un cadavre qui parle tout en répondant à l'ensemble des règles de la politique, et donc de la parole, qui ont modelé l'avenir des anciens esclaves et les perspectives de liberté. Un trait si original qu'un responsable colonial français a noté avec stupéfaction, « les Noirs ont leur propre conception philosophique de la liberté ».

Il est exact que la révolution comprend deux phases distinctes et liées. La première s'est achevée lorsque Toussaint Louverture a promulgué la Constitution de 1801 qui a aboli l'esclavage et conféré le statut de territoire à la colonie. Napoléon n'allait bien entendu pas accepter cela et comme il l'a écrit dans une correspondance de 1801 destinée au Ministre anglais des relations extérieures,

« [Que] dans le parti que j'ai pris d'anéantir à Saint-Domingue le gouvernement des noirs, j'ai moins été guidé par des considérations de commerce et de finances que par la nécessité d'étouffer, dans toutes les parties du monde, toute

espèce de germe d'inquiétude et de troubles [...] et [que], dans ce cas, le sceptre du nouveau monde serait tôt ou tard tombé aux mains des noirs ».

La première phase de la révolution haïtienne devait par conséquent être stoppée pour ne pas encourager l'idée d'un gouvernement noir autonome. Nous connaissons, bien entendu, la suite de l'histoire. Toussaint Louverture fut conduit en France et mourut dans les geôles napoléoniennes. Son expulsion de l'ancienne colonie esclavagiste donna naissance à de nouvelles formes de lutte contre la puissance coloniale française. L'armée française sortit vaincue de cette lutte violente et la colonie devint l'État indépendant d'Haïti.

Il y a donc eu deux révolutions, une contre l'esclavage, l'autre contre la domination coloniale. Les deux étaient liées et pour les Haïtiens, la lutte pour l'indépendance politique constituait une garantie contre tout retour de l'esclavage.

Une fois l'esclavage aboli et l'indépendance obtenue, quels nouveaux modes de vie pouvaient être envisagés? À quoi ressemblerait la liberté? Il n'a pas été aisé de répondre à cette question mais je pense que nous pouvons affirmer que les anciens esclaves avaient deux préoccupations principales.

La première concernait l'organisation même du travail. À qui devait appartenir le produit du travail d'une personne? Que faire des plus-values tirées de ce travail? Comment le déterminer? La double révolution haïtienne a soulevé cette question épineuse qui n'a jamais totalement trouvée de réponse. La question s'est posée lorsqu'un grand nombre d'anciens esclaves s'est opposé aux codes du travail établis par le Gouvernement colonial français puis, en 1801, par Toussaint Louverture lui-même. Dès l'introduction du travail rémunéré comme forme d'activité humaine, la question du lien entre travail et liberté a été un sujet délicat. Parce qu'ils avaient été considérés comme des biens, les anciens esclaves ont été aux prises avec cette question difficile, même s'ils n'y ont peut-être pas répondu comme nous l'attendions.

La deuxième question qu'ils se posaient était la suivante : à quoi doit ressembler la liberté? La liberté devait-elle être un idéal et donc une chose à laquelle on devait aspirer et pour laquelle il fallait agir en conséquence? Pouvait-on opérer une distinction entre les conditions de la liberté et la liberté elle-même? La double révolution haïtienne a très vite apporté une

réponse à cette question. Pour les anciens esclaves, la liberté en tant qu'activité humaine signifiait surmonter les obstacles, avoir les moyens d'agir et, en dernière analyse, exprimer la créativité humaine. Les droits de l'homme constituaient certes la pierre angulaire mais pris séparément – sans avoir la capacité de créer, de se construire et de construire une communauté – ils ne pouvaient pas être exercés.

Ce sont là les questions que cette double révolution a posées à la conscience humaine et à notre histoire. La double révolution haïtienne a commencé comme une rébellion isolée et étouffée lorsque Thomas Jefferson est revenu sur la position initiale des États-Unis et lorsque, en échange d'une reconnaissance diplomatique, la France a demandé le versement d'une indemnité de plus de 100 millions de francs-or. Vint ensuite l'occupation extérieure par les États-Unis au début du XX^e siècle. Ces éléments extérieurs ont entraîné des difficultés à l'intérieur d'Haïti et ont conduit les Haïtiens ordinaires à se demander : en fin de compte, de quelle « liberté » s'agit-il?

La double révolution haïtienne a eu un impact mondial, parce qu'elle a donné lieu à ce questionnement sur la liberté. Aucune autre révolution de l'époque, américaine ou française, n'a posé de telles questions. Il me semble qu'en commémorant et en nous remémorant la traite transatlantique des esclaves en mettant l'accent sur Haïti, nous ne voulons pas présenter Haïti comme une nation occidentale bannie mais plutôt souligner sa contribution historique à la liberté humaine comme élément central de l'édification du monde moderne.

De ce point de vue, la façon dont nous envisageons la reconstruction d'Haïti après la catastrophe du 12 janvier 2010 est une question essentielle. Devons-nous abonder encore dans le même sens? Par exemple, devons-nous poursuivre des politiques qui, tout le monde en convient, ont eu un impact négatif sur l'industrie du riz de ce pays, ce qui a contraint des milliers d'Haïtiens à s'installer à Port-au-Prince? Ou devons-nous au contraire prendre des mesures allant dans le sens d'une société équitable, juste et interdépendante?

En fin de compte, le souvenir des anciens esclaves et de leurs réalisations historiques invite la communauté internationale à réexaminer les politiques des échanges commerciaux et de l'aide, et à repenser ce qu'est le développement économique et la manière de s'attaquer à la question des inégalités à l'échelle

mondiale. Peut-être qu'une fois encore, Haïti pourra montrer la voie à suivre, alors que nous nous penchons sur ces questions.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :
J'invite maintenant M^{me} Kaissa Doumbe Moulongo et M. Anthony Cedras à interpréter une composition musicale.

Les membres de l'Assemblée générale écoutent un intermède musical.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :

Ainsi s'achève la réunion commémorative de l'Assemblée générale à l'occasion de la Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 116 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 16 h 45.